

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5123

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, après le mot :

« foncier, »

insérer les mots :

« en préservant les pâturages ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« , tout en veillant »

les mots :

« durable, tout en veillant à développer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La version adoptée en commission des affaires économiques évoquait la capacité à maintenir un élevage durable. Il est nécessaire de préciser cette mention car il existe des élevages industriels qui reposent sur l'importation massive d'alimentation animale de l'étranger et polluent massivement les écosystèmes aux alentours. Ces élevages, minoritaires, pénalisent à la fois notre souveraineté alimentaire, la transition agroécologique et les autres élevages qui sont concurrencés de façon

déloyale. Au contraire, il faut affirmer la nécessité de défendre l'élevage durable, herbager, et nos pâturages.